

# RESPONSABILITES ET ASSURANCES

---

## OBJECTIF

Le fonctionnement d'une association sportive, tel qu'un club de football, peut entraîner la mise en jeu de sa responsabilité, celle de ses dirigeants ou celle de ses membres – licenciés ... qui peuvent eux-mêmes être victimes d'accidents sportifs ou autres ...

Il est donc hautement recommandable pour l'association sportive de se couvrir et de couvrir ses membres et ses dirigeants par une ou des assurances appropriées, notamment, en cas d'accident.

L'objectif est, donc de faire comprendre l'inter-action entre « responsabilités » et « assurances », dans la perspective de minimiser les risques de l'association et d'en assurer la couverture optimum par la voie des assurances.

## PROGRAMME

### I. LES RESPONSABILITES AU SEIN DES ASSOCIATIONS DE FOOTBALL :

#### I.1 Les différents types de responsabilités :

- ✓ pénale
- ✓ civile :
  - contractuelle
  - délictuelle

#### I.2 La responsabilité pénale éventuelle des associations, de leurs dirigeants, responsables administratifs et éducateurs sportifs

#### I.3 La responsabilité civile

- ✓ de l'association de football :
  - envers ses adhérents
  - envers son personnel
  - du fait des personnes placées ponctuellement sous son autorité
- ✓ des dirigeants de droit et de fait
  - envers l'association (*faute de gestion, faute d'organisation et de surveillance, responsabilité financière, ...*)
  - du fait des matériels placés sous sa garde
- ✓ de l'association à l'égard
  - des co-contractants (*prestataires, fournisseurs, ...*)
  - des tiers
- ✓ des membres de l'association envers celle-ci ou entre eux, ou à l'égard de tiers (*adversaires dans le jeu, autres, ...*)

## II LES ASSURANCES

### II.1 Introduction aux assurances

Celles-ci couvrent (partiellement...) les conséquences indemnitaires et financières des risques et responsabilités

### II.2 Les différents types d'assurances :

- ✓ l'assurance de responsabilité civile
- ✓ l'assurance sportive :
  - les garanties
  - obligation légale d'assurance et d'information des licenciés
- ✓ l'assurance de dommages  
*(locaux, installations sportives, matériel, mobilier, ...)*
- ✓ l'assurance des biens informatiques  
*(matériels, logiciels, documents, fichiers, ...)*
- ✓ l'assurance automobile
  - individuelle des membres de l'association
  - de l'association, pour ses véhicules (en propriété ou en location ou prêts ...)
  - auto-mission
- ✓ l'assurance des mandataires sociaux (dirigeants)
- ✓ la protection juridique
- ✓ méthodologie de recensement de prévention et des risques
- ✓ et révision périodique des polices d'assurance